

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 19 septembre 2024***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

13 septembre 2024

et qu'elle a été faite le

13 septembre 2024

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD
Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND
Etrepigny : M. Laurent CHENU
Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET
Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Anne-Marie LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON
La Barre : M. Philippe GIMBERT
Gendrey : M. Gilbert TSCHAI
La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT
Louvatange : M. Gêrôme FASSET
Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
Mutigney : M. Eric DRUOT
Offlanges : M. Jean-Claude THABARD
Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE
Ougney : M. Cédric IVANES
Our : M. Segundo ALFONSO
Pagney : M. Michel GANET
Plumont : M. Christophe PERRET
Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT
Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA
Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE
Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT
Saligney : M. Gilbert LAVRY
Sermange : M. Michel BENESSIANO
Serre les Moulières : M. Claude TERON
Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS
Thervay : M. Stéphane ECARNOT
Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : **Rouffange** : M. Jean-Yves BOILLON

Absents excusés : **Brans** : M. Michael PERES
Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER, Mme Nathalie HONORIO
Fraisans : M. Hubert BACOT
Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS
Monteplain : M. Luc BEJEAN
Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GUILLOT

Procurations de vote :

Mandants : M. Nicolas JOLY (Orchamps), M. Olivier DEMANDRE (Orchamps)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (Orchamps), Mme Lucette NAEGELLEN (Orchamps)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 38**Absents suppléés** : 1**Absents excusés** : 9

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2024_09_184****Objet :**

Convention avec le SMAMBVO
Pour les travaux de la Vèze –
Tranche 1

CONVENTION AVEC LE SMAMBVO POUR LES TRAVAUX DE LA VÈZE – TRANCHE 1

Le SMAMBVO a défini avec la Communauté de Communes Jura Nord les travaux qui doivent être réalisés en 2024 dans le cadre de la mise en place du programme de travaux de restauration morphologique sur La Vèze d'Ougney à TAXENNE et arasement digue à OUGNEY.

Il convient donc de mettre en place une convention de partenariat.

Le projet de convention est joint **en annexe**.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur cette convention de partenariat ;**
- **Approuve les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0





SMAMBVO
SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT
DE LA MOYENNE & BASSE
VALLÉE DE L'OGNON

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EXERCICE DE LA GEMAPI ENTRE LE SMAMBVO ET
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

JURA NORD

**TRANCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE LA VEZE A TAXENNE
ET ARASEMENT DIGUE A OUGNEY**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté de Communes de Jura Nord, représentée par son Président, GÉROME FASSENET dont le siège social est situé, 1, rue du tissage, 39700 DAMPIERRE dénommée ci-après EPCI, d'une part,

ET,

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO), représenté par son Président, Gilles PINASSAUD, dont le siège social se trouve : 8 rue Fred Lippmann, Parc d'activités 3R - 70190 BOULOT, dénommé ci-après SMAMBVO, d'autre part

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les travaux qui doivent être réalisés en 2024 dans le cadre de la mise en place du programme de travaux de restauration morphologique sur La Vèze d'Ougney à TAXENNE, l'arasement d'une digue à OUGNEY et le reste à charge pour la collectivité ci-dessus dénommée. Une annexe financière est jointe à la présente.

**Travaux, maîtrise d'œuvre, topographie complémentaire, analyses, reportage vidéo, et divers estimés :
400 304.00 € HT**

Reste à charge pour l'EPCI : 82 100.80 €

Reliquat FCTVA : 1235.58 €

Total dû par l'EPCI : 83 336.38 €

SMAMBVO 8, rue Fred Lippmann, 70190 BOULOT, TEL : 03.81.55.02.18

ARTICLE 2 : Modalités financières

La somme due par l'EPCI sera appelée de la manière suivante :

- 50% après signature de la convention, au démarrage des travaux
- 30% selon avancement si besoin
- Le solde et le reliquat FCTVA à l'établissement du décompte final

ARTICLE 3 : Durée - Résiliation

La convention prend effet à la date de sa signature et se terminera au 31 décembre 2024.

A cette date un décompte des travaux exécutés permettra d'établir le montant définitivement du par l'EPCI.

Ce contrat pourra être résilié à la demande de l'une ou l'autre des parties, si les clauses d'engagement ne sont pas respectées. Le tribunal administratif est seul compétent pour tous litiges se rapportant à cette convention.

Fait à Boulot en double exemplaires
Le 12/09/2024

Gérôme FASSETT
Président de la communauté
de communes JURA NORD,

Gilles PINASSAUD
Président du SMAMBVO

SMAMBVO 8, rue Fred Lipmann, 70190 BOULOT, TEL : 03.81.55.02.16

